

L'allée couverte et les trois moulins des Moitiers-d'Allonne



Une randonnée proposée par marc-educ-pop

Cette randonnée de charme allie au bocage du Cotentin (haies, vergers...) un petit patrimoine historique : croix de chemins (période romane), moulins-tours (XIXe siècle) et allée couverte (néolithique).

Durée 2h30, pas plus !

Durée	2h 50	Difficulté	Facile
Distance	8,67 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	111 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	112 m	Commune	Les Moitiers-d'Allonne (50270)
Point haut	127 m	Région	Cotentin
Point bas	46 m		



Trace n° 221739

Description

Le départ se situe au parking de la salle des fêtes (mille-club) des Moitiers-d'Allonne. Celui-ci est situé au croisement de la D 323 avec le D 904 E.

(D/A) En sortant du parking, traversez la rue et empruntez la Rue des Deux Églises. Au bout de ses sinuosités, quittez-la en tournant à gauche à angle droit. En fin d'une courte ligne droite, vous passez près d'une croix en pierre.

(1) Continuez toujours tout droit, laissez-la croix de pierre sur votre droite en empruntant un chemin qui continue droit avec quelques virages sur la fin.

(2) Empruntez ensuite, à droite sur 200 mètres, la D425. Ensuite, quittez-la pour continuer tout droit en traversant par la route le Petit et le Grand Breuil reconnaissables à leurs silos. Après le Grand Breuil, continuez tout droit.

(3) À 600 m de là, sur la droite, une haie d'arbres indique l'emplacement du chemin qui conduit à l'allée couverte. Pour découvrir ce dolmen particulièrement long, orientez-vous vers la gauche 200 mètres après le début du chemin. Retournez sur vos pas. 180 mètres après avoir retrouvé la route, continuez à droite puis tournez sur le chemin à droite, suivez le sur 300 mètres.

(4) Tournez à droite, suivez la direction du parcours de santé.

(5) Près d'une aire de pique-nique, vous découvrez les tours d'anciens moulins. Pour accéder à une première tour, empruntez, sur le site du parcours de santé, un sentier à la naissance de la branche gauche du virage. Revenez sur vos pas et continuez le chemin vers la D323 ; au passage, vous pouvez accéder à un deuxième moulin en ruines sur votre droite. Poursuivez le chemin jusqu'à la D 323.

(6) Empruntez la D 323 sur 140 mètres à droite. Continuez sur la D 425 (fourche à droite). Au milieu du virage qui suit, empruntez le chemin situé au nord du hameau le Bosquet pour prendre la direction du Hameau Surcouf.

(7) Dans le pâté de maisons, tournez à gauche pour emprunter la route qui vous conduira au Hameau Daumelle.

(8) Au Hameau Daumelle, après avoir franchi le pont, empruntez la D323. Au bout de 800 mètres elle croise la D904E. En tournant à droite, rejoignez le parking **(D/A)**.

Informations pratiques

Certains passages peuvent être humides en hiver, notamment de **(D)** à **(2)**, ainsi qu'après **(8)** si vous prenez le chemin (alternative possible par la route).

Option : au **(8)**, prendre le chemin sinueux qui vous ramènera à la croix en pierre du début du circuit. Attention, le passage est humide en hiver !

L'allée couverte est une propriété privée, l'entrée est autorisée.

Si vous avez suivi cette balade, merci transmettre vos commentaires (descriptifs, photos...)

Points de passage

D/A Parking de la salle des fêtes Moitiers-d'Allonne

N 49.402297° / O 1.78044° - alt. 88 m - km 0

1 Sentier tout droit à partir de la croix

N 49.403288° / O 1.776986° - alt. 84 m - km 0.4

2 D425 à droite

N 49.407645° / O 1.771082° - alt. 62 m - km 1.09

3 Accès à l'"Allée couverte"

N 49.412875° / O 1.745802° - alt. 98 m - km 3.41

4 Tournez à droite direction le parcours de santé

N 49.408968° / O 1.742997° - alt. 90 m - km 4.62

5 Suivez le chemin et rejoignez la D323

N 49.405869° / O 1.751673° - alt. 127 m - km 5.4

6 À droite à la fourche

N 49.403562° / O 1.757646° - alt. 100 m - km 6.11

7 À gauche vers Hameau Daumelle.

N 49.404781° / O 1.768224° - alt. 51 m - km 6.97

8 Au Hameau Daumelle, suivre la D323

N 49.401439° / O 1.769528° - alt. 46 m - km 7.45

D/A Parking de la salle des fêtes Moitiers-d'Allonne

N 49.402293° / O 1.780408° - alt. 88 m - km 8.67

À voir

Pendant la randonnée, vous découvrez :

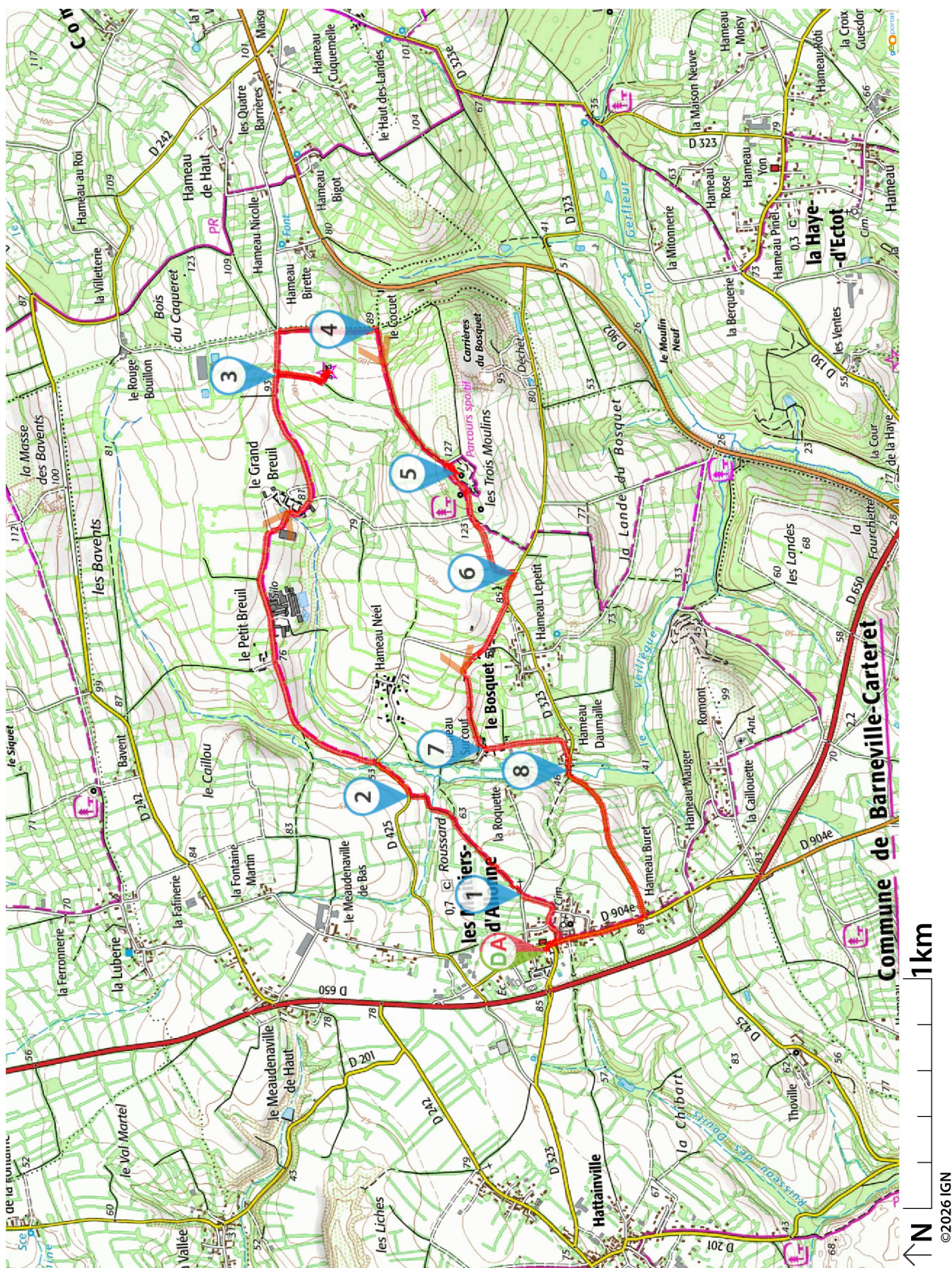
- Une *croix de chemins*,
- L' *allée couverte des Moitiers-d'Allonne* également appelée *Dolmen du Breuil* ou *Autel des druides*,
- Sur la lande, 3 *moulins tours* (dont le toit pivotait) représentatifs des moulins du Cotentin,
- Et, aussi, le *bocage* : haies, vergers, pâtures à moutons, hameaux aux maisons de pierres et toits d'ardoise...
...le long des chemins ombragés qui hébergent la flore locale dont les scolopendres officinales, le cirse commun.
=> voir photographies.

À proximité :

À quelques kilomètres [le Moulin à vent de Fierville les mines](#) est un bel exemple de moulin tour. Rénové en 1997, il est encore en activité : visites et animations.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-l-allee-couverte-et-les-trois-moulins-de/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.